A.S.P.E.C.T.

## Association pour la sauvegarde

et la promotion de l’environnement

du Conquet

1 rue Aristide Briand

## 29217 Le Conquet

Le Conquet, le 25/11/2014

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CA DU 21 NOVEMBRE 2014**

Etaient présents :

Mme Marie-Claude Burdin

M Jean Chabrol

Mme Josiane Clochon

M Christian Garnier

Mme Michèle Gendrot

Mme Jacqueline Ruel

Absents excusés : Mme Marie-Françoise Malo, M Alain Brenterc’h, M Kristian Péres, M Laurent Guillois

**Trois sujets à l’ordre du jour**

**I/ L’affaire Bihannic**

 A/ Exposé de l’affaire.

Alertés par Philippe Gay, 2 membres du CA ont procédé à l’examen de la déclaration préalable de travaux au nom de Mr Bihannic, datée du 16 avril 2013. Il s’agit d’un garage attenant à une maison sur la corniche du Drellac’h. Il s’avère que cette extension a une emprise au sol supérieure à 40 m2, ce qui rend la déposition d’un permis de construire obligatoire. Mme Lagadec a pris acte de notre analyse. Par ailleurs, face au chantier, nous avons noté que la réalisation déjà très avancée, n’était pas du tout en accord avec le projet déposé. Nous avons, le 22 novembre, adressé une lettre à Mr le Maire dont le texte a été communiqué aux membres du CA. Le dimanche 23 novembre, lors de la promenade organisée par Mr Quellec, à laquelle était conviée ASPECT, nous avons informé Mr le Maire de notre démarche. Oh, surprise, il nous a appris que la municipalité avait fait arrêter les travaux sur ce lieu et que Mr Milin et des membres de la Commission d’urbanisme s’étaient eux aussi rendus sur le chantier, pour constater que le garage, de fait, mesurait 13 m de long, au lieu des 8,70 m déclarés. La municipalité a éveillé la curiosité des Conquétois en faisant paraître dans la feuille communale un texte à ce sujet.

 B/ Réflexion sur l’attitude qu’ASPECT devra adopter Le principe : demander le respect et l’application de la loi. La Commission d’urbanisme se réunira bientôt. Plusieurs options se présentent à elle : 1/ demander au propriétaire de déposer un permis de construire - pour le projet initial, d’une surface au sol de 5,70 m x 8,70 m - ou pour le bâtiment existant d’une surface de 5,70 m x 13m : il s’agirait d’une régularisation après-coup d’une démarche illégale 2/ lui demander de déposer un permis de construire qui souscrirait à certaines conditions : a) aligner cette bâtisse sur les maisons en amont et en aval, ce qui exigerait de rebâtir le mur du garage à 0,70m ou à 1 m en retrait . b) choisir un parement de pierre en façade qui s’harmonise avec celui de la maison voisine.

Dans tous les cas, puisque la construction est dans le périmètre de l’église, le propriétaire devra faire appel à l’ABF, à qui nous écrirons en temps voulu.

De plus, nous avons déjà rédigé une lettre adressée au président de l’Ordre des Architectes de Bretagne, pour lui demander conseil en la matière. Nous estimons qu’il est trop tôt pour l’envoyer ; attendons la décision de la Commission. Dommage que Philippe n’y siègera pas.

 **II/ Compte-rendu du rendez-vous de 3 membres du CA avec l’ABF, Mr Sénéchal, et son adjoint**

Mr Sénéchal juge désastreux le développement de l’urbanisme au Conquet depuis 20 ans. Vu cet héritage disparate, il lui est difficile d’apprécier les projets qui »posent problème ». Quels sont les **critères** qui fondent ses jugements ? 1/ l’insertion du projet dans le contexte paysager 2/ la qualité architecturale de la construction future (forte ou faible, maîtrisée ou non) Le point de vue esthétique est minoré, car le goût est en partie une question d’accoutumance.

**3 cas particuliers de PC que nous lui avons présentés :** a )Permis refusé par la municipalité en 2014 pour le projet Gillet au Theven, contrairement à l’avis de l’ABF, qui avait donné son accord, décision qu’il regrette aujourd’hui. b)Permis accordé par la municipalité en 2014 pour les 2 maisons Cessou, route touristique, sans consultation de l’ABF. Elles n’ont pas « posé problème »à la Commission d’urbanisme. c)Permis accordé à la maison Bihan, rue Dom Michel, qui donne sur le port : l’ABF avait demandé la suppression du débord du toit, mais il n’a pas été écouté. Au vu des photos qui lui ont été présentées, il reconnait avoir sous-évalué l’impact paysager de la réalisation en cours, côté port.

Nous sommes satisfaits de la concordance de vues et d’appréciations entre l’ABF et ASPECT. Mr Sénéchal nous encourage dans l’avenir à prendre contact avec lui, ce que nous ne manquerons pas de faire quand nous aurons besoin de conseil.

**III / Compte-rendu de la promenade « de travail » organisée par Mr Quellec le 23 novembre**

**A**SPECT a été convié à cette promenade à laquelle participaient plusieurs membres du Conseil municipal. Deux membres de l’association y ont pris part. Nous avons profité de cette opportunité et de l’ambiance conviviale de cette matinée, pour parler à Mr le Maire et à Jean-Luc Milin.

**But de la balade :**

a/ découvrir par les chemins tracés dans les territoires agricole et forestier de la commune, le petit patrimoine (lavoirs, fontaines et abreuvoirs). Une campagne de nettoyage est prévue . b/ repérer des chemins communaux, aujourd’hui impraticables et broussailleux, que la municipalité se propose d’ouvrir par tranches de travaux successives.

Il y avait indéniablement une communauté de goût et de vue entre tous les participants.